

OFFRE D'EMPLOI

INTITULE DU POSTE : animateur(trice) en accueil périscolaire

Cadre d'emploi Adjoint d'animation (Catégorie C)

Située entre Mâconnais, Charolais et Beaujolais, la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier compte 16 communes représentant une population d'environ 8 000 habitants.

Dans le cadre de la gestion de l'équipe d'animation, le service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier souhaite créer un poste d'animateur à vocation de remplacement afin de répondre aux besoins d'animation dans les différents services accueils périscolaires et extrascolaires, lors des congés annuels, des congés maladie ou autre, de la formation des agents ou lorsqu'un enfant nécessite plus d'accompagnement.

MISSIONS

Assurer le remplacement du référent en son absence

Assurer l'accueil des enfants et des familles pendant le temps périscolaire.

Responsable des enfants qui lui sont confiés : assure la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant.

Inscrire son action dans le projet éducatif mis en place sur la collectivité

Organisation et animation d'activités ludiques, artistiques, manuelles, culturelles ou sportives adaptées au public accueilli et aux contraintes liées à la spécificité du temps périscolaire (accueil morcelé, de courtes durées, fréquentation irrégulière, fatigue).

Respecter dans la mesure du possible les besoins individuels de chaque enfant.

Respecter et mettre en œuvre les consignes de sécurité et des conditions d'hygiène concernant les personnes, les locaux et le matériel utilisés.

Proposer une petite collation le soir.

Participer aux diverses tâches quotidiennes (rangement et nettoyage du matériel et des espaces, nettoyage des salles...).

Transmettre aux familles les observations sur leurs enfants, les informations sur nos différents services.

Transmettre au directeur de l'accueil de loisirs temps périscolaire toutes informations ou problèmes portés à sa connaissance.

Participation active aux réunions d'équipe

COMPETENCES

SAVOIRS

Qualification requise : au minimum BAFA ou équivalent.

Intérêt pour le public accueilli.

Être titulaire du permis B

Être en capacité d'animer et gérer un groupe d'enfants

Savoir se remettre en question, se questionner

Connaitre son public

Avoir le sens des responsabilités

SAVOIR-FAIRE

Réactivité aux besoins et situations d'urgences

Savoir s'adapter

Capacité d'organisation et d'autonomie

Capacité d'adaptation aux différents publics accueillis (enfants 3 à 12ans)

Savoir accueillir

Être diplomate (face aux parents)

Être volontaire et dynamique

SAVOIR ETRE PROFESSIONNEL

Sens de la communication et du relationnel

Aptitude au travail en équipe et en autonomie et être solidaires des décisions prises

Sens de l'initiative, de l'accueil

Disponibilité

Force de propositions.

Être à l'écoute

Ponctualité exigée

Discrétion professionnelle

Tolérant, patient, bienveillant

Être flexible dans les horaires

CONDITIONS D'EXERCICE

Lieux de travail :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi sur TRAMBLY,

Mercredi sur MATOUR,

Remplacements possibles, selon les besoins, autres accueils périscolaires et ALSH

Horaire de travail :

Trambly :

7h15 ou 7h30-8h30 : accueil matin

17h00-18h30 ou 19h00 : accueil soir

Matour : 6 heures

7h15 – 13h15 Accueil périscolaire du mercredi, comprenant le temps de repas

Soit 19 heures par semaines scolaires

Ces horaires peuvent être modifiés selon l'aménagement des temps scolaires.

Des temps de réunion et de formation sont nécessaires au bon fonctionnement des services et à leur cohérence

Jours de travail : jours d'école

Supérieurs hiérarchiques : directrice de l'ALSH, responsable Pôle Enfance Jeunesse.

REMUNERATION

Selon grille statutaire

Régime indemnitaire (NBI, RIFSEEP)

CNAS

Participation mutuelle et prévoyance.